

COMMUNE DE SALINELLES – DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°16/2025

Date convocation

: 17/02/2025

Nombre de conseillers

en exercice

: 13

Présents: 09

Votants

: 08

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents: Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs: Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Olivier MORICEAU -

Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN.

Procuration (s): Marc LARROQUE pour Thierry FERRAND

Absents: Florise PADER - Agnès VRINAT - Patrick LOISEL.

Secrétaire de séance : Gérard CAFFORT

Objet: Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) - Budget Eau et **Assainissement M49**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Salinelles – Budget du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les éléments susvisés ;

SECTION EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Réalisé total	Chapitre	Libellé	Réalisé total
Chapitre	LINCHE	ricanse total	Chapitic		ricanse total
				Opérations d'ordre	
011.	Charges à caractère		042.	de transfert entre	
	général	117 476,08		sections	103 879,35
012.	Charges de personnel		70.	Ventes produits	
	et frais assimilés	29 982,12		fabriqués, prestations	96 662,86
	Opérations d'ordre de				
042.	transfert entre		74.	Subventions	
	sections	58 242,58	Sc.	d'exploitation	69 239,00
65.	Autres charges de		75.	Autres produits de	
	gestion courante	101,93		gestion courante	1 107,50
66.			77.	Produits	* 1 [±]
	Charges financières	2 468,93		exceptionnels	0,01
				TOTAL -	
	TOTAL - EXPLOITATION			EXPLOITATION -	
	- DEPENSES	208 271,64		RECETTES	270 888,72

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisé total	Chapitre	Libellé	Réalisé total
	opérations d'ordre de			opérations d'ordre de	
040.	transfert entre		040.	transfert entre	
	sections	103 879,35		sections	58 242,58
16.	Emprunts et dettes		10.	Dotations, fonds	
	assimilées	11 284,44		divers et réserves	6 422,97
21.	Immobilisations		16.	Emprunts et dettes	
	corporelles	70 558,78		assimilées	27 000,00
	TOTAL -		,	TOTAL -	
	INVESTISSEMENT -			INVESTISSEMENT -	
	DEPENSES	185 722,57		RECETTES	91 665,55

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote et étant sorti,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Eau et Assainissement M49.
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

La Présidente de séance,

Mme Line GAL

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr